

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 8 AVRIL 2019**

Sous la présidence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire,
étaient présents :

Mmes et MM : Yves COQUELLE, Francis MUNSCH, Joseph KUENTZ, Marianne LOEWERT, Annick FISCHETTI, Adjoint.

Mmes et MM : Gérard GERTHOFFERT, Marie-Claire FREY, René BITSCH, Roland MARTELLO, Lucie ANDOLFATTO, Sylvie NUZZO, Sophie ARGER, Orlane GIEGELMANN, Guy SCHULLER, Geneviève ZANDONELLA, Francis KOHLER, Angélo RAUSEO (arrivé à 19 H 20).

Ont donné procuration :

Mr Jean-Marc ERNY à Mr Joseph KUENTZ

Mme Cindy MÉRIOT à Mr Yves COQUELLE

Mme Denise WIOLAND à Mme Annick FISCHETTI

Mme Christine FEDRY à Mr Francis KOHLER

Etait absent :

Mr Christian CHERAY

Secrétaire administrative de séance : **Mme Joëlle BRUNORI, DGS**

ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019**
- 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 3. TARIFS PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS–**
- 4. BUDGET : SUBVENTIONS 2019**
- 5. BUDGET : RÉALISATION D'UN PRÊT RELAIS**
- 6. BUDGET : ACTUALISATION DU PRÊT RELAIS DE 700 000.- €**
- 7. BUDGET : REAMÉNAGEMENT DE LA DETTE – REALISATION D'UN PRÊT**
- 8. BUDGET : MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION**
- 9. BUDGET : APPROBATION DU BUDGET 2019**
- 10. REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT**
- 11. TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE L'ECOLE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE**
- 12. FORET : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**
- 13. COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur Fernand DOLL, Maire, ouvre la séance à 19 heures, souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents. Ce conseil a principalement pour objet la prise de décisions budgétaires.

Il demande à madame Joëlle BRUNORI, DGS, d'effectuer l'appel des Conseillers présents.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Monsieur Fernand DOLL, Maire, demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

- D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2019.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de soumettre, au vote du Conseil Municipal, la nomination d'un secrétaire de séance parmi ses membres.

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **DE NOMMER** Madame Lucie ANDOLFATTO, Conseillère, en tant que secrétaire de séance.

3. TARIFS PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Madame Annick FISCHETTI, Adjointe, expose :

3 a Modification des tarifs du service "Périscolaire" Année scolaire 2018/2019

Les tarifs applicables actuellement sont ceux votés au CM du 09/04/2018. Une augmentation de 1,5% avait été appliquée ce qui portait le coût horaire :

- pour les familles de BUHL/MURBACH : 2,13 € à 2,67€
- pour les extérieurs : 2,34 € à 2,93 €

Depuis la réforme sur les rythmes scolaires et la mise en place des nouveaux horaires scolaires, (début des cours à 8h30), la commune avait mis en place un tarif forfaitaire pour les deux tranches d'accueil du matin, cela afin de ne pas pénaliser les familles majoritairement obligées de recourir au service périscolaire surtout pour la seconde tranche de 7h45 à 8h30. Un forfait unique au minima avait donc été choisi, se déclinant ainsi :

- Accueil matin 1 (7h00 à 8h30) : 3,00 € (BUHL/MURBACH)
3,25 € (Extérieurs)
- Accueil matin 2 (7h45 à 8h30) : 1,60 € (BUHL/MURBACH)
1,75 € (Extérieurs)

Dans le cadre du renouvellement de notre convention de prestations de services ordinaires avec la CAF (2019/2022), il nous est demandé de rectifier nos tarifs des accueils du matin en effectuant une modulation tarifaire pour les familles cela afin de respecter nos obligations des termes de la convention.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er mai 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

(Ces tarifs sont issus de la grille tarifaire, respectant l'augmentation de 1,5% des tarifs votés par le CM du 09/04/2018, tel qu'ils résulteraient sans tenir compte de la mise en place des forfaits.)

Tarifs applicables à compter du 01/05/2019 pour les accueils du matin :

Les services proposés Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Durée	Horaires	Enfants de (1) BUHL - MURBACH			Enfants scolarisés à BUHL et domiciliés dans une autre Commune (2)		
			T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil matin 1	1h30	De 7h00 à 8h30	3,20 €	3,60 €	4,00 €	3,51 €	3,97 €	4,40 €
Accueil matin 2	0h45	De 7h45 à 8h30	1,60 €	1,80 €	2,00 €	1,76 €	1,98 €	2,20 €

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** les tarifs exposés ci-dessus applicables à compter du 1^{er} mai 2019.

3b TARIFS PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS–**Modification des tarifs des services Périscolaire rentrée 2019/2020**

Par délibération du 9 avril 2018 le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de l'accueil Périscolaire. La période contractuelle (2016/2019) du marché pour la fourniture et la livraison des repas avec le « Traiteur PETER » ayant touché à sa fin, la Commune a remis en concurrence les prestataires économiques pour la fourniture de repas en liaison chaude ou froide pour le Pole Jeunesse. Le marché a été attribué à la société « Gourmet Service Schellenberger » de SOULTZ pour la fourniture des repas en liaison chaude pour un montant de 4.95€ TTC par repas pour une période de 3 ans.

Une augmentation d'ensemble, de 1.5 %, des tarifs des prestations Périscolaire est préconisée pour la rentrée 2019/2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la nouvelle grille tarifaire ci-dessous :

**GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS
PERISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI**

BAREME POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS AUX FRAIS D'ACCUEIL

R = revenus fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition **2018** sur le revenu 2017

Composition familiale	T3 Revenus inférieurs ou égaux à	T2 Revenus supérieurs à T3 mais inférieur à	T1 Revenus supérieurs ou égaux à
Famille d'1 enfant	27 600 €	36 000 €	36 000 €
Famille de 2 enfants	32 400 €	40 800 €	40 800 €
Famille de 3 enfants et +	45 600 €	52 800 €	52 800 €

Les services proposés Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Durée	Horaires	Enfants de BUHL			Enfants scolarisés à BUHL et domiciliés dans une autre Commune		
			T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil matin 1	1h30	De 7h00 à 8h30	3.20 €	3.60 €	4.00 €	3.51 €	3.97 €	4.40 €
Accueil matin 2	0h45	De 7h45 à 8h30	1.60 €	1.80 €	2.00 €	1.76 €	1.98 €	2.20 €
Accueil de midi + repas	2h00	De 12h00 à 14h00	7.75 €	8.10 €	8.45 €	8.55 €	8.85 €	9.15 €
<i>Repas</i>			<i>4.95</i>	<i>4.95</i>	<i>4.95</i>	<i>4.95</i>	<i>4.95</i>	<i>4.95</i>
<i>Frais de garde</i>			<i>2.80</i>	<i>3.15</i>	<i>3.50</i>	<i>3.60</i>	<i>3.90</i>	<i>4.20</i>
Accueil du soir 1 + goûter	1h00	De 16h30 à 17h30	2.60 €	2.85 €	3.10 €	2.80 €	3.10 €	3.40 €
Accueil du soir 2	1h00	De 17h30 à 18h30	2.20 €	2.45 €	2.70 €	2.40 €	2.70 €	3.00 €

LE MERCREDI - Accueil de loisirs								
	Durée	Horaires	T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil matin (sans repas) ou Accueil après-midi (sans repas)	4h00	De 8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00	8.70 €	9.80 €	10.85 €	9.55 €	10.75 €	11.95 €
Accueil matin (avec repas) ou Accueil après-midi (avec repas)	6h00	De 8h00 à 14h00 ou 12h00 à 18h00	16.45 €	17.85 €	19.25 €	18.10 €	19.60 €	21.10 €
Accueil à la journée (avec repas)	10h00	De 8h00 à 18h00	22.35 €	24.35 €	26.35 €	24.35 €	26.40 €	28.45 €

Forfait sortie 1	Forfait unique de 4,00 €	Forfait unique 4.40 €
Forfait sortie 2	Forfait unique de 8,00 €	Forfait unique 8.80 €
Forfait sortie 3	Forfait unique de 12,00 €	Forfait unique 13.20 €

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

- **D'APPROUVER** les tarifs exposés ci-dessus applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

4. BUDGET : SUBVENTIONS 2019

Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer quant à l'octroi de subventions aux diverses associations qui en ont fait la demande.

Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint, précise que 23 associations adhèrent à l'OMSC ce qui représente 994 membres ? un nombre stable depuis plusieurs années ; l'attribution des subventions est le fruit du travail de la Commission OMSC notamment pour l'attribution des subventions exceptionnelles.

Sont concernés cette année :

- L'association Florivalienne de Secourisme pour l'achat d'un nouveau véhicule : 2 000.- €
- La Sté d'Aviculture pour la mise en place d'un nouvel éclairage : 655.- €
- Les Véhicules Militaires pour un déplacement en Normandie à l'occasion du 75e anniversaire du Débarquement de juin 1944 : 750.- €

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, fait remarquer que le montant des subventions qui était de 35 000.- €uros en 2015, s'élève aujourd'hui à 43 000.- €.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que cela est du au nouveau mode de gestion des crédits scolaires. A la demande des directeurs d'école, le montant des crédits scolaires est désormais versé sous forme de subvention. Les écoles gèrent désormais entièrement leurs dépenses et paient directement leurs factures qui ne transitent donc plus par la comptabilité de la Commune.

Suite à la demande concernant le groupe folklorique HUGSTEI BRAMA, **Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint**, précise que cette association se réunit encore régulièrement et participe aux manifestations locales.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, demande aux élus ayant des responsabilités au sein des associations concernées de sortir afin que le Conseil Municipal puisse passer au vote.

***Madame Marianne LOEWERT, Adjointe, Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint,
Madame Sylvie NUZZO, Conseillère, Madame Orlane GIEGELMANN, Conseillère,
Monsieur Gérard GERTHOFFERT, Conseiller, Monsieur René BITSCH, Conseiller,
Monsieur Roland MARTELLO, Conseiller, membres d'associations locales, quittent la salle.***

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis de la Commission OMSC
Décide à l'unanimité,***

- D'OCTROYER les subventions suivantes :
- D'INSCRIRE le montant total des subventions, 43 500.- € au budget primitif 2019 (section de fonctionnement, dépenses, article 65748).

Associations affiliées à l'OMSC	fonctionnement	exceptionnelle	TOTAL
AMIS DU RETABLE	403,00 €		403,00 €
ASS.CARNAVALESQUE	550,00 €		550,00 €
ASS.FLORIVALIENNE DE SECOURISME	598,00 €	2 000,00 €	2 598,00 €
AVICULTURE	494,00 €	655,00 €	1 149,00 €
C.O.B.F	1 305,00 €		1 305,00 €
CHORALE UNIS'SON	602,00 €		602,00 €
CHORALE SAINTE.CÉCILE	254,00 €		254,00 €
DONNEURS DE SANG	383,00 €		383,00 €
FC BUHL	1 902,00 €		1 902,00 €
GYMNASTIQUE	1 265,00 €		1 265,00 €
HUGSTEI BRAMA	246,00 €		246,00 €
M.J.C	1 775,00 €		1 775,00 €
M.V.C.G.	398,00 €	750,00 €	1 148,00 €
MUSIQUE HARMONIE	885,00 €		885,00 €
AMICALE DES PÊCHEURS	403,00 €	364,00 €	767,00 €
PRO HUGSTEIN	354,00 €		354,00 €
CRESCENDO	655,00 €		655,00 €
GUGGA MUSIK	424,00 €		424,00 €
TENNIS	541,00 €		541,00 €
UNION CHORALE	389,00 €		389,00 €
U.N.C	170,00 €		170,00 €
OSHUKAI KARATE	303,00 €		303,00 €
LES TALENTS D'ARGILE	544,00 €		544,00 €
OMSC (Petit Montmartre)	4 800,00 €	600,00 €	5 400,00 €
TOTAL	19 643,00 €	4 369,00 €	24 012,00 €

Autres subventions	
Amicale du personnel communal	4 000,00 €
Club vosgien Guebwiller	100,00 €
Lindenblatt Linthal	100,00 €
Marque Page enfants lecteurs	45,00 €
Musique et culture du Haut-Rhin	16,00 €
Prévention routière du Haut-Rhin	75,00 €
Rimlishof (tintinabule)	500,00 €
Société amis de la bibliothèque de prêt	100,00 €
Conseil de Fabrique	2 500,00 €
Coopérative école Koechlin	6 000,00 €
Coopérative école maternelle	4 000,00 €
Achat cuisine presbytère	1 800,00 €
Divers sur délibérations	252,00 €
TOTAL	19 488,00 €

5. BUDGET : RÉALISATION D'UN PRÊT RELAIS**Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, expose :**

Pour assurer le pré-financement de l'opération « Piste cyclable » et dans l'attente du versement des subventions et du remboursement du FCTVA, la Caisse d'Épargne nous propose de réaliser un prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 000 000.- €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 0.51 %

Versement des fonds : unique ou par tranches successives (sur 6 mois) au fur et à mesure des besoins en trésorerie.

Les versements de fonds pourront donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires.

Paiement des intérêts : trimestriellement

(les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisés)

Calcul des intérêts : exact / 360 jours

Remboursement du capital : in fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes, sans frais ni indemnités ;

Commissions et frais : 1 000.- €

Madame Geneviève ZANDONELLA, Conseillère, demande si la piste réalisée ne concerne que BUHL.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond par l'affirmative. La partie qui devait se faire en aval

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que la subvention de la Région est assurée ainsi que celle du Conseil Départemental. Il rappelle que la voirie devant le Collège devait être financée par le Conseil Départemental 68, et qu'elle a été quasiment en totalité à la charge de la Commune de BUHL.

Il rappelle également que la réalisation de cette piste cyclable est une priorité du SCOT Rhin Vignoble Grand-Ballon.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, indique qu'au-delà de l'intérêt communal pour BUHL, il y a un intérêt de l'ensemble des habitants de la vallée pour ce projet, alors pourquoi devons nous supporter l'ensemble du coût. Une réserve le long de la Lauch est inscrite au PLU pour une piste cyclable.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, indique que des discussions sont en cours avec la Commune de Lautenbach et le Conseil Départemental 68 pour réaliser la jonction avec le tronçon de Buhl. Concernant le tracé inscrit au PLU, la Commune n'est pas propriétaire de l'emprise foncière contrairement au projet en cours. Par ailleurs des obstacles (immeubles HHA, bâtiments SCHLUMBERGER) sont présent sur ce tracé ; maintenant il faut que cette piste devienne rapidement opérationnelle, assez de temps a été perdu.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, répète que l'intérêt de ce projet pour l'accès au collège du Hugstein est évident, mais dans le cadre du projet initial avec un financement communal à hauteur de 70 000.- €, mais pas au coût annoncé aujourd'hui.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 voix contre,***

- De **CONTRACTER** un prêt relais de 1 000 000.- € pour assurer le pré-financement de la réalisation de la piste cyclable, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA en N+1
- De **L'AUTORISER** (ou son représentant) à signer le contrat de prêt selon les conditions ci-dessus exposées.

6. BUDGET : ACTUALISATION DU PRÊT RELAIS DE 700 000.- €

Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, expose :

Par délibération du 9 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un prêt relais de 700 000.- € (prolongation d'un prêt relais de 1 000 000.- € remboursé à hauteur de 300 000.- €) dont les caractéristiques étaient les suivantes :

Durée	: 3 ans
Taux fixe ,	: 0,94 %

Aujourd'hui, la CAISSE D'EPARGNE nous propose d'actualiser ce prêt à un taux plus avantageux :

Montant	: 700 000 €
Durée	: 2 ans
Nombre d'échéances par an	: 4
Taux fixe ,	: 0,74 %
Frais de dossier	: 700 €

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, dit que cette renégociation en vue de faire baisser les taux est une très bonne nouvelle. Il souhaite néanmoins connaître quelles sont les pistes, déjà annoncées, qui permettraient de rembourser ces prêts relais.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que ces pistes seront dévoilées, dès qu'elles seront réellement actées.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, indique qu'il s'abstiendra, de même que ses colistiers, car ils n'avaient pas voté pour la réalisation de ce prêt relais.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 abstentions,***

- D'ACTUALISER auprès de la CAISSE D'EPARGNE, le prêt relais de 700 000.- € souscrit en 2018 ;
- De L'AUTORISER (ou son représentant) à signer le contrat de prêt selon les conditions ci-dessus exposées.

7. BUDGET : REAMÉNAGEMENT DE LA DETTE – REALISATION D'UN PRÊT

Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, expose

La CAISSE D'EPARGNE Grand Est Europe nous propose de refinancer l'encours d'un prêt auprès de cet organisme bancaire pour 707 946.96 € et d'y ajouter un nouveau flux de 800 000.- € pour

- D'une part procéder au remboursement anticipé des prêts :
 - ✓ BFCM avec un capital restant dû de 227 687.- € au taux variable de 1.30 %
 - ✓ DEXIA avec un capital restant dû de 190 000,21 € au taux d'intérêts fixe de 4.49 %
- D'autre part financer de nouveaux investissements en matière de voirie en 2019

Ces deux opérations se feraient aux conditions suivantes :

Réaménagement :

<u>Montant</u> :	707 946.96 €
<u>Durée</u> :	20 ans – dernière échéance 30/04/2039
<u>Calcul des intérêts</u> :	exact / 360 jours
<u>Périodicité</u> :	amortissement constant trimestriel
<u>Remboursement anticipé</u> :	possible à chaque échéance avec un préavis de 2 mois et moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire (3% du CRD)
<u>Frais de dossier</u> :	750.- €
<u>Taux d'intérêt</u> :	Livret A +0.85 % (soit à ce jour 1.60 %)

1/2

Nouveau flux :

<u>Montant</u> :	800 000.- €
<u>Durée</u> :	20 ans – dernière échéance 30/04/2039
<u>Calcul des intérêts</u> :	exact / 360 jours
<u>Périodicité</u> :	amortissement constant trimestriel

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec un préavis de 2 mois
et moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire (3% du CRD)

Frais de dossier : 800.- €

Taux d'intérêt : Livret A +0.70 % (soit à ce jour 1.45 %)

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, trouve que le réaménagement de la dette est une très bonne opération. Par contre, le nouveau flux de 800 000.- € augmente l'endettement de la Commune. Selon lui en ne réalisant pas la piste cyclable, les fonds communaux mis dans ce projet auraient pu être utilisés pour la réfection de voirie sans alourdir la dette

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 voix contre,***

- De **REAMENAGER** la dette en cours auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE à hauteur de 707 946.96.12€ (prêt n°9542578)
- De **SOUSCRIRE** un nouveau prêt de 800 000.- € pour refinancer la dette en cours auprès de DEXIA et de la BFCM et financer des travaux de voirie en 2019
- De **L'AUTORISER** (ou son représentant) à signer les contrats faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

8. BUDGET : MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Fernand DOLL, Maire, expose

Selon l'état de notification des taux d'imposition, les bases ont évolué comme suit :

	Bases d'imposition Effectives 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019
Taxe d'habitation :	4 190 828.-- €	4 311 000.-- €
Taxe sur le foncier bâti :	3 344 702.-- €	3 422 000.-- €
Taxe sur le foncier non bâti :	33 166.-- €	33 900.-- €

En maintenant les taux d'imposition actuels, à savoir :

Taxe habitation	:	10,18 %
Taxe sur le foncier bâti	:	13,56 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	87,24 %

Le produit fiscal assuré s'élèverait à : **932 457.-- €.**

Pour financer l'ensemble des opérations inscrites au budget primitif 2019 et pour assurer l'équilibre du budget, il est proposé d'augmenter les taux de **0.8089 %** pour arriver à un total de produit de contributions directes de **939 910 Euros** à inscrire à l'article 7311.

Dans cette hypothèse, les taux seraient les suivants :

Taxe habitation	:	10,26 %	produit	:	442 308 €
Taxe sur le foncier bâti	:	13,67 %	produit	:	467 787 €
Taxe sur le foncier non bâti	:	87,95 %	produit	:	29 815 €

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, souligne que l'augmentation prévue n'est pas forte, mais avec l'actualisation des bases cela représente une augmentation de plus de 3 %

Il aimerait bien voter cette augmentation mais les finances de la Communes sont mises à mal du fait du fond de péréquation payé à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER. Monsieur Fernand DOLL, Maire, et Madame Marianne LOEWERT, Adjointe, représentants de la Commune auprès de la C.C.R.G. votent toujours pour ce qui est plus favorable à l'intercommunalité au détriment de la Commune.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que nous n'habitons pas seulement à BUHL mais sur un territoire et qu'il faut avoir une vision plus large que locale et chacun doit faire un effort pour ce territoire.

Les travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable qui seront engagés par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER à BUHL, représentent plus de 30 ans de la baisse des attributions de compensation versées.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, indique que la C.C.R.G. est une très bonne structure ; Il ne remet nullement en cause les compétences, mais leur mode de financement. La C.C.R.G. a une assise fiscale supérieure à la Commune et selon lui une répartition 50 / 50 du FPIC entre la C.C.R.G et la Commune, tel que cela se pratique à Ensisheim, serait une solution plus équitable pour BUHL, ou pour les petites communes.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, rappelle qu'il faut prendre le problème dans sa globalité et non pas au cas par cas.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, évoque également le financement du PLUI et le remboursement des frais payés par les différentes communes pour la réalisation de leur document d'urbanisme.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que le problème des friches industrielles sera réglé grâce au PLUI.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 voix contre,***

- De **FIXER** les taux d'imposition comme suit :

Taxe habitation	:	10,26 %
Taxe sur le foncier bâti	:	13,67 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	87,95 %

Le produit fiscal attendu s'élève à : **939 910 euros** à inscrire à l'article 7311).

9. BUDGET : APPROBATION DU BUDGET 2019

Monsieur Joseph KUENTZ, Adjoint, présente le budget.

Concernant les dépenses de fonctionnement et notamment le chapitre 65, **monsieur Francis KOHLER, Conseiller**, demande si la contribution au Syndicat de la Lauch ne pourrait pas être prise en charge par la taxe GEMAPI afin de ne pas alourdir les charges de la Commune.

Il souhaite également savoir si les travaux réalisés dans le cadre du contentieux avec un riverain de la rue du Ballon ne relevaient pas de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER au titre des eaux pluviales urbaines.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, répond que le problème provient du ruissellement des eaux en provenance de la forêt.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, remarque qu'il y a dans le budget 2019 des choses louables, telles que la restructuration des emprunts. Le grand problème réside dans l'augmentation de la dette. La capacité de désendettement est de 24 ans, et l'autofinancement a baissé. Les deux prêts relais sont deux épées de Damoclès, leur remboursement relève d'un coup de Poker.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 voix contre,**

- **D'ARRÊTER** le Budget Général 2019 comme suit et tel que présenté en annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>	2 390 466.-- €
<u>Recettes :</u>	2 390 466.-- €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		
déficit d'investissement 2018	288 712.28 €	
restes à réaliser 2018	115 822.24 €	
dépenses nouvelles	2 253 652.91 €	
TOTAL		2 658 187.43 €
<u>Recettes :</u>		
excédent de fonctionnement 2018	219 479.03 €	
restes à réaliser 2018	207 792.-- €	
recettes nouvelles	2 230 916.40 €	
TOTAL		2 658 187.43 €

Le budget total 2019 est donc équilibré et s'élève à **5 048 653.43 €**

10. REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur Francis MUNSCH, Adjoint, expose :

Dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable, la part des travaux affectant l'emprise de la RD 430 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, revient sur le tracé alternatif au projet qui selon lui aurait été plus adapté.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des finances
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité et 4 voix contre,***

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'opération création d'une voie verte sur la RD 430
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune selon modèle joint en annexe.

11. TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE L'ECOLE – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Monsieur Francis MUNSCH, Adjoint, expose :

Le projet de réfection de la rue de l'école, porte sur la voirie existante mais également sur les travaux des réseaux secs et humides.

Compte tenu du partage de compétences concernant ces travaux, il s'avère nécessaire d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, cette dernière étant désormais non seulement en charge de l'assainissement mais aussi depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'eau potable et des eaux pluviales.

Le montant estimatif, établi par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER se monte à 378 083 €uros H.T. et se décompose de la façon suivante :

Maîtrise d'œuvre C.C.R.G. :	15 500.-- € H.T	CCRG
Assainissement eaux pluviales et eaux usées:	247 617.- € H.T	297 140.-- € TTC CCRG
Adduction d'eau potable :	61 646.-- € H.T	CCRG
Voirie et réseaux secs :	33 000.-- € H.T.	part communale
Etude, maîtrise d'œuvre, relevé topographique...	2 320.-- € H.T.	part communale
Réalisation d'un plateau :	18 000.--€	H.T. part communale

Pour faciliter les interventions respectives de la commune et de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER et étalement réaliser un gain d'échelle, il est proposé de passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de C.C.R.G. comme mandataire.

Monsieur Angelo RAUSÉO, Conseiller, demande en quoi consistent ces travaux ;

Monsieur Fernand DOLL, Maire, explique que le réseau d'eaux pluviales de la rue de l'école est inexistant. Il convient de changer également le réseau d'eau usées qui est en amiante. Les eaux de surface seront amenées directement dans la Lauch.

Il communique aux membres du Conseil Municipal les montants des travaux de voirie prévus par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER dans la Commune de BUHL :

Rue St Pirmin : Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER	163 049.- €
Commune de BUHL	224 000.- €
Rue de la Gare : Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER	77 616.- €
Commune de BUHL	84 500.- €
Rue de l'Ecole : Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER	325 000.- €
Commune de BUHL	53 000.- €

La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER va donc investir plus de 565 000.€ pour ces rues.

La réalisation d'un plateau est prévue pour sécuriser les abords des écoles au niveau de la rue Florival.

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'APPROUVER la réalisation des travaux de voirie de la rue de l'Ecole, tel qu'exposé ci-dessus ;

DE DONNER son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER dans le cadre de ces travaux ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune de BUHL ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible d'être obtenue pour ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

12. FORET : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint, expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2016 – 2020 ;
CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités, opposition exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019 ;

CONSIDERANT que les représentants des Communes Forestières ont voté budget contre le budget susvisé lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la Commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

***Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

- **DE REFUSER** l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- **D'EXAMINER** toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

13. COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur Fernand DOLL, Maire, informe le Conseil Municipal du recrutement d'une nouvelle DGS, madame Marine PONSSARD, qui prendra ses fonctions le 13 mai prochain. Elle est actuellement en poste dans une petite Communauté de Communes de l'Allier.

Il remercie Madame Joëlle BRUNORI, qui a assisté ce soir à son dernier Conseil Municipal puisqu'elle a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, rappelle également aux Conseillers Municipaux que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain et leur demande de bien vouloir participer aux opérations électorales en s'inscrivant à l'aide du talon qui se trouve dans leur dossier. Le bureau de vote de la salle de gymnastique sera désormais installé au Périscolaire.

Monsieur René BITSCH, Conseiller, se fait le porte-parole de la Chorale CRESCENDO pour remercier la Commune pour l'accueil qui lui a été réservé lors de son installation à BUHL.

Madame Marianne LOEWERT, Adjointe, rappelle que la Journée Citoyenne se déroulera le samedi 25 mai. L'organisation a été revue et les différents chantiers sont prévus uniquement le matin entre 7 h 30 et 13 heures. Un repas sera servi à la salle de gymnastique pour clore la journée.

Monsieur Angelo RAUSÉO, Conseiller, revient sur les commissions de travaux. Seules deux réunions ont eu lieu depuis 2014. L'une d'elles, avec le responsable des services techniques était très intéressante. Il en va ainsi de la commission OMSC pour l'attribution des subventions. Les discussions et les échanges sont constructifs.

Monsieur Francis MUNSCH, Adjoint, présente les chantiers en cours, notamment la réalisation d'une passe à poissons sur la Lauch au niveau de la rue de la gare, le chantier du Hugstein et la piste cyclable. Les conseillers intéressés peuvent sans problème venir le voir pour obtenir des informations.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, propose de réunir une commission de travaux lorsque les travaux de voirie débiteront.

Monsieur Francis KOHLER, Conseiller, souhaite des explications sur l'arrêt de l'enseignement bilingue à l'école maternelle. Il a été interpellé par des parents.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, explique que l'Inspectrice de la circonscription est venue le voir pour évoquer le problème. Malgré les moyens mis en place par la Commune de BUHL depuis de nombreuses années tant du point de vue du personnel que des équipements (Algeco, salle de classe, ATSEM), il n'y a pas vraiment eu de projet bilingue au niveau des familles. Seule une toute petite minorité d'enfants poursuit ce cursus au-delà de la maternelle et la classe (avec 4-5 niveaux) ou la section, ouvertes un temps à l'école primaire, ont dû être fermées faute d'inscrits.

Pour information

en 2016 sur 13 élèves bilingues en grande section maternelle, seuls 2 ont poursuivi à Guebwiller

en 2017 sur 8 élèves bilingues en grande section maternelle, seuls 2 ont poursuivi à Guebwiller

en 2018 sur 13 élèves bilingues en grande section maternelle, aucun n'a poursuivi à Guebwiller

en 2019 sur 7 élèves bilingues en grande section maternelle, prévisionnellement un seul continuerait.

Les moyens humains de l'Education Nationale étant également limités, des pôles bilingues plus importants sont créés comme à Guebwiller.

Madame Annick FISCHETTI, Adjointe, précise que 3 parents d'élèves sont délégués au Conseil d'école de l'école maternelle. L'un concerné par le bilinguisme affirme être satisfait que les élèves puissent terminer leur cursus en maternelle et que personnellement il prendra le moment venu les dispositions nécessaires pour la poursuite ou non de cet enseignement.

Les deux autres parents ne sont pas concernés par le cursus bilingue, mais sont en accord avec la décision suites aux explications données par madame l'Inspectrice d'Académie lors du Conseil d'Ecole.

Monsieur Fernand DOLL, Maire, précise qu'il est prêt à rencontrer la représentante de la PEEPA qui s'est adressée à monsieur KOHLER pour lui expliquer la position de la Commune à ce sujet.

Madame Lucie ANDOLFATTO, Conseillère, signale le problème de circulation rue de la gare, suite à la fermeture de la bretelle d'accès à la RD 430 rue de la Fabrique.

Des mesures temporaires d'interdiction de stationner seront mises en place.

Plus personne ne demandant la parole, **Monsieur Fernand DOLL, Maire**, lève la séance à 21 h 45 et souhaite une bonne soirée à tous.

Tableau de signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BUHL de la séance du 08 avril 2019

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DOLL Fernand	Maire		
COQUELLE Yves	1 ^{er} Adjoint		
MUNSCH Francis	2 ^{ème} Adjoint		
KUENTZ Joseph	3 ^{ème} Adjoint		
LOEWERT Marianne	4 ^{ème} Adjoint		
FISCHETTI Annick	5 ^{ème} Adjoint		LOEWERT Marianne
GERTHOFFERT Gérard	Conseiller		
FREY Marie-Claire	Conseiller		
BITSCH René	Conseiller		
ERNY Jean-Marc	Conseiller	excusé	KUENTZ Joseph
MARTELLO Roland	Conseiller		
ANDOLFATTO Lucie	Conseiller		
WIOLAND Denise	Conseiller	excusée	FISCHETTI Annick
NUZZO Sylvie	Conseiller		
ARGER Sophie	Conseiller		
GIEGELMANN Orlane	Conseiller		
MÉRIOT Cindy	Conseiller	excusée	COQUELLE Yves
ZANDONNELLA Geneviève	Conseiller		
KOHLER Francis	Conseiller		
CHÉRAY Christian	Conseiller	absent	
RAUSÉO Angelo	Conseiller		
SCHULLER Guy	Conseiller		
FEDRY Christine	Conseiller	excusée	KOHLER Francis

